

Assemblée Générale de l'ASL. : Année 2009

Montreuil le 12 06 2009

Présents : 21 maisons

Ordre du jour :

1 Quitus des comptes

2 Appels à provision 2009

3 Mise en demeure de ARC Promotion pour terminer les parties communes après le passage de l'huissier.

4 Renouvellement bureau de l'ASL.

5 Points divers

Bureau de l'AG : ?

l'AG a désigné volontaire F .Adel comme secrétaire de séance.

1. Quitus des comptes

Le trésorier Marc Abel fait état de son activité annuelle soit une demi-journée et présente le bilan. Il ressort des comptes que le bilan de l'année présente un solde positif du fait des faibles dépenses réalisées.

2.Appels à provisions année 2009

Il a été décidé de maintenir l'effort par lot au même niveau que l'année 2008 soit :

75 € et 112 € suivant leur localisation en prévision des dépenses à engager en particulier pour faire réaliser les travaux de mise en conformité des parties communes.

Le bureau n'a pas pris d'assurance mais a lancé l'achat du panneau voie privée.

Vote des comptes à l'unanimité

3. Mise en demeure de ARC Promotion pour terminer les parties communes après le passage de l'huissier.

L'ASL a financé à hauteur de 700 euros l'établissement d'un constat d'huissier sur les parties communes. Il ressort que les travaux de mise en conformité doivent être exigés y compris par la mise en route de procédures judiciaires envers le promoteur. Celui-ci reste propriétaire de ces parties et la rétrocession ne peut avoir lieu avant la fin de ces travaux.

L'ancien maire qui nous a visité à plusieurs reprises semblait considérer la rétrocession comme acquise, il ne manquait plus qu'à se mettre d'accord sur le nom de la desserte. De fait rien ne s'est passé avant les élections. Toutefois, il n'y avait aucun engagement écrit de l'ancienne équipe municipale sur lequel on peut s'appuyer. Le nouveau maire ne semble pas voir les choses de la même façon et à la suite d'une lettre de l'ASL, le maire adjoint Mme Vansteenkiste, s'apprête à signer une réponse argumentée justifiant le refus de la mairie. Dans l'immédiat, ce qui semble préoccupant c'est le stationnement qui en devenant payant à partir de septembre 2009, dans les rues avoisinantes (annonce au conseil de quartier), va accroître l'affluence des voitures extérieures dans la desserte.

De ce fait, l'installation d'une barrière a été évoquée pour filtrer l'entrée. Devant
ces questions pendantes, l'AG a décidé à l'unanimité la mise en place d'un groupe de travail pour faire un état des lieux (conditions du permis de construire, devoirs du promoteur et mise en demeure d'ARC Promotion, position de la mairie sur la rétrocession et le conflit qui nous oppose au promoteur, ramassage des poubelles).

Composition du groupe de travail : Claire, Karim, Stéphane, Aïcha, Georges, Jamila, Jackie et Laurent (Belaid, Pascale et Gaëlle ont proposé leur aide.).

Ce groupe de travail devait être éclairé par des juristes. Aussi, il a été proposé une adhésion individuelle à la CNL ou « UFC que choisir.

4. Renouvellement du bureau

Suite à la démission collective du bureau (Gaëlle, Beddredine, Jackie, Marc) le bureau de l'AG enregistre les candidatures. Après vote unanime, le nouveau bureau de l'ASL est ainsi constitué :

Bureau élu :

Valérie (secrétaire) : raoul-alanso@orange.fr

Vincent (vice-directeur) : 06 37 76 43 42

Marc (trésorier) : marc.abel@orange.fr

Fouzia (directrice) : 01 48 34 38 49 (fouz.adel@gmail.com)

Une réunion de passation est à prévoir avec l'ancien bureau.

5. Points divers

Aucun point en discussion puisque personne n'en a proposé en temps et en heure.

Discussion générale :

Les points de friction concernent le stationnement, l'emplacement des poubelles, et le bruit causé par les voitures, les enfants et le stationnement des personnes au carrefour de la desserte et

venelle. Aussi, il est demandé à chacun et chacune un peu plus d'efforts pour une meilleure cohabitation.

Merci de nous communiquer votre mail . Pour ceux qui n'ont pas de mail, le compte rendu sera mis dans les boites aux lettres.